

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Responsible World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 005Z 012A 6NDX 7V52

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
☒ ☐ ☐ Oui	☐ ☒ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59.61% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'objectif est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. Le portefeuille présente de meilleurs résultats en termes d'émissions de CO₂, de consommation d'énergie, de consommation d'eau, de création d'emplois, de proportion de femmes employées par rapport aux hommes qu'un indice d'actions internationales. Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice de référence (benchmark).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

CO₂ emissions savings

Data coverage is 97% on this portfolio



Savings equivalent to:

984
New York - London
roundtrip flights
(per passenger)

Energy usage savings

Data coverage is 97.2% on this portfolio



Savings equivalent to:

3,695
Light bulbs per
year

Water usage savings

Data coverage is 97.4% on this portfolio



Savings equivalent to:

497
Households'
consumption per
month

Waste generation excess

Data coverage is 94.8% on this portfolio



Excess equivalent to:

5,089
Garbage cans

Women employees difference

Data coverage is 94.6% on this portfolio



Difference (in %):

2.0
Female employees

Job creation difference

Data coverage is 98.2% on this portfolio



Difference (in %):

0.4
Job growth

* Benchmark = : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI @ – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les performances extra-financières ont baissé par rapport à 2024 en termes d'émissions carbone, de production de déchets et de croissance de l'emploi, mais continue toutefois de présenter un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à un indice d'actions internationales : le portefeuille émet moins d'émissions carbone, utilise moins de consommation électrique et utilise moins de mètres cubes d'eau. Seule la quantité de déchets produits est supérieure à celle de l'indice.

	2025			Delta 2024-2025		2024		
	LIREW	Benchmark	Delta Benchmark			LIREW	Benchmark	Delta Benchmark
Tons of CO2e from companies' operations	1.188	2.122	-934 ▼	38%	▲	859	1.877	-1.018
Water m3 from companies' operations	12.329	19.487	-7.158 ▼	-35%	▼	18.990	20.986	-1.996
Weighted proportion of female employees	39	37	2 ▲	-1%	▼	39,3	38,9	0
GigaJoules used in companies' operations	16.433	23.417	-6.984 ▼	62%	▲	10.116	20.975	-10.859
Tons of waste from companies' operations	392	265	127 ▲	97%	▲	199	301	-102
Growth in number of jobs	1,10%	0,70%	0% ▲	-73%	▼	4%	1%	3%

Source: Clarity AI © – selon les dernières données disponibles au 31/12/2025 et 29/12/2024

Benchmark: Global Equities Index

Allocations of all benchmarks are derived from ETFs

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif des investissements durables est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. C'est l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC qui ont contribué au résultat

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille du compartiment est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer le respect des normes internationales dans ses décisions d'investissement. Aucune anomalie n'a été relevée.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds Leleux Invest Responsible World FoF étant investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif (OPC) tiers, les gestionnaires de ces OPC tiers sont interrogés sur leur intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Dans l'affirmative, la manière dont cette intégration est réalisée est analysée sur base de la documentation légale disponible.

Une fois par an les positions sous-jacentes des différentes OPC dans lesquels le fonds Leleux Invest Responsible World FOF est investi sont consolidées et analysées par un fournisseur de données ESG tiers, afin de mesurer, entre autres, les données relatives au PAI. Les réponses collectées n'ont pas d'influence sur la gestion du compartiment.

Veuillez trouver ci-dessous les résultats.

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	752.04865 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	327.6503 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	23340.455 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	24232.832 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	622.6304 tonne CO2e / EUR M investi
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1502.0746 tonne CO2e / EUR M revenu
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.598039 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources	Consommation: 46.062756 %
			Production: 2.8329062 %

		d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact clima tique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.42225787 GWh / EUR M revenu Secteur A: 0.006734311 GWh / EUR M revenu Secteur B: 0.004631679 GWh / EUR M revenu Secteur C: 0.0754549 GWh / EUR M revenu Secteur D: 0.3012568 GWh / EUR M revenu Secteur E: 0.0080411555 GWh / EUR M revenu Secteur F: 0.0023947943 GWh / EUR M revenu Secteur G: 0.0019507471 GWh / EUR M revenu Secteur H: 0.013954768 GWh / EUR M revenu Secteur L: 0.007540669 GWh / EUR M revenu
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.7508109 %

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.01009085 tonne / EUR M investi
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7.807217 tonne / EUR M investi
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.90500426 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.51153535 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13.5158205 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36.57182 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX			

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	10.117637 tonne CO2e / EUR M GDP
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	Relatif: 0 % Absolument: 0 -

Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.3%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.09%	USA
CASH	-	1.88%	-
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.31%	France
SAP SE	Technologies de l'Information	1.18%	Allemagne
SIEMENS AG-REG	Industrie	1.06%	Allemagne
MASTERCARD INC - A	Finance	1.04%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	1.03%	Pays-Bas
RELX PLC	Industrie	0.91%	Royaume-Uni
BROADCOM INC	Technologies de l'Information	0.76%	USA
INTUIT INC	Technologies de l'Information	0.7%	USA
LEGRAND SA	Industrie	0.55%	France
LINDE PLC	Matériaux	0.54%	Royaume-Uni
KLA CORP	Technologies de l'Information	0.51%	USA
ESSILORLUXOTTICA	Santé	0.5%	France

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

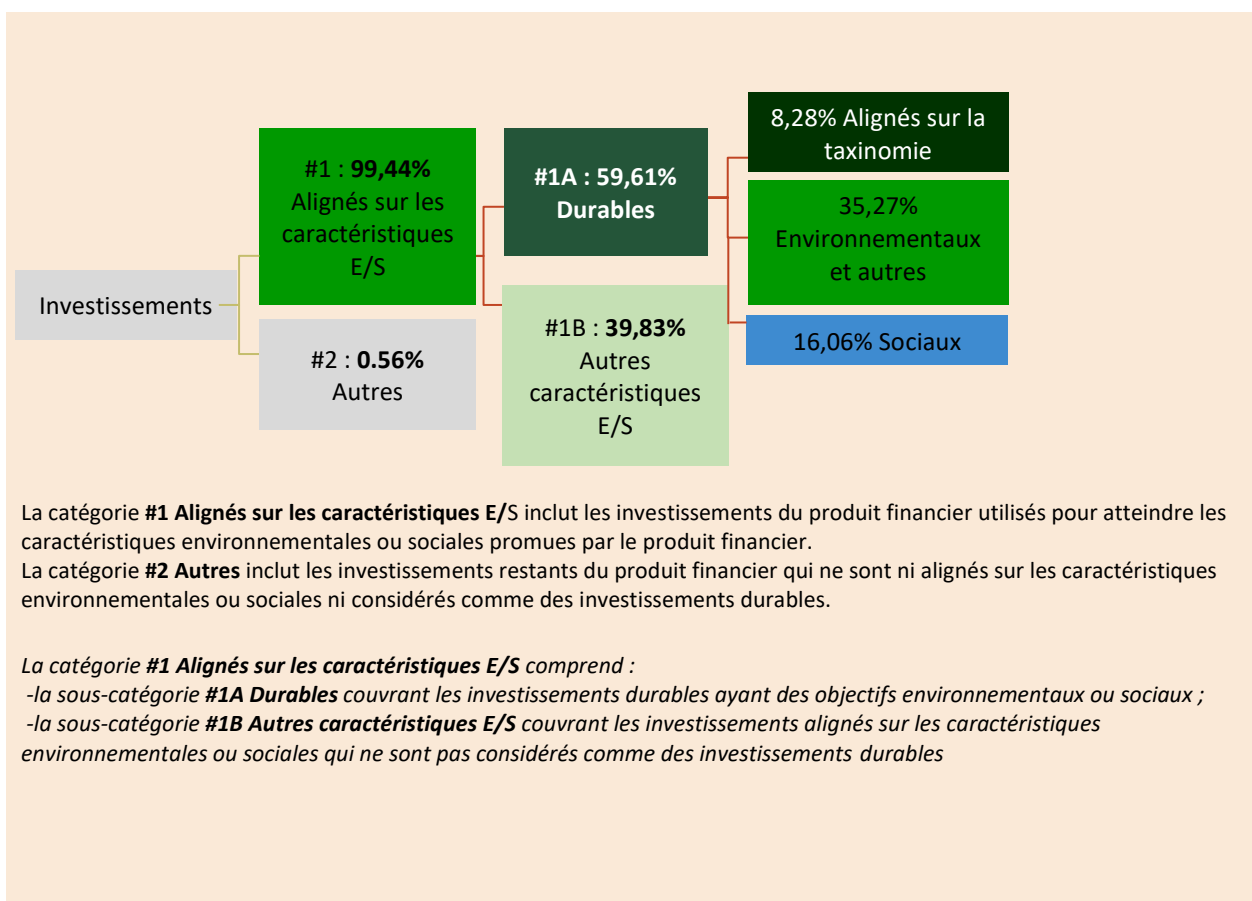
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
Finance	20.25%
Industrie	17.7%
Technologies de l'Information	15.62%
Aucun secteur attribué	11.64%
Santé	8.02%
Services aux Collectivités	7.33%
Consommation Discrétionnaire	4.63%
Matériaux	3.97%
Services de Télécommunication	2.96%
Biens de Consommation de Base	2.8%
Immobilier	2.41%
Obligations d'État	2.09%
Énergie	0.58%

Source : Clarity AI© - sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**



Oui :



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



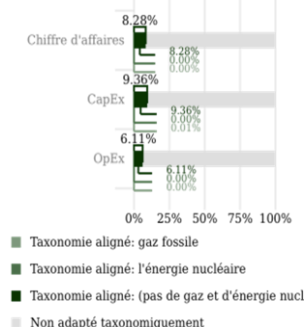
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

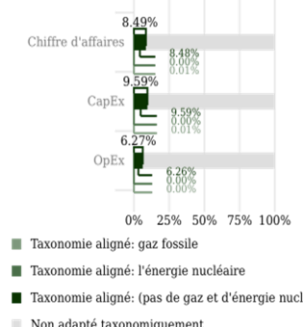
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0.19% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 3.05% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement des investissements sur la taxinomie a fortement augmenté, passant de 3.10% en 2024 sur base du chiffre d'affaires à 8,28 % en 2025.

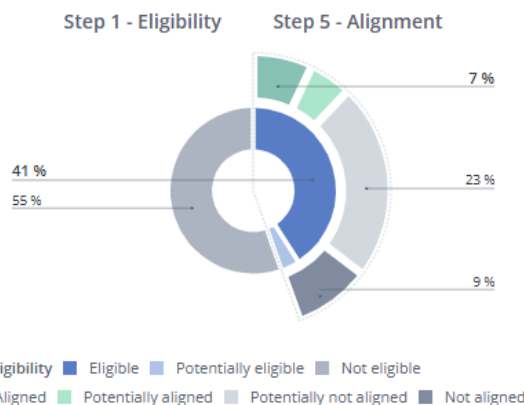
Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

1.465 des 1.533 entreprises de ce portefeuille sont couvertes (628 relèvent de la NFRD avec des données déclarées).



Source : Clarity AI © – sur base des dernières données disponibles au 31/12/2025
Sur base du chiffre d'affaires



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion des investissements durables sur le plan social est de 16,06%.

Les caractéristiques environnementales et sociales des investissements sont promues au sens large et aucun minimum n'est prévu. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique ESG en particulier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au 31/12/2025 :

- Les 39,83. % « #1B Autres caractéristiques E/S » sont investis dans des OPC classés Article 8 SFDR ;
- Les 0.56% « catégorie #2 Autres » étaient en cash.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.